

COALITION QUÉBEC

MÉMOIRE

À L'INTENTION DE

*LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA
LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC*

DÉPOSÉ LE 7 DÉCEMBRE 2000

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMMUNIQUER AVEC M. GAIL CAMPBELL

SUPPORT INFORMATIQUE (FORMAT WORD)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>page</i>
Introduction.....	2
Faits Saillants.....	3
L'éducation	6
Centres hospitaliers, Services sociaux et de la santé.....	9
Villes	11
L'emploi.....	15
Conclusion.....	19
Les Coordonnées de Coalition Québec	21

INTRODUCTION

Notre mission est de promouvoir la langue, la culture et la vitalité des communautés de langue anglaise du Québec.

- Notre but est de faciliter un climat de tolérance et de rapprochement en faisant reconnaître les diversités culturelles et linguistiques au Québec.
- Nous soutenons l'égalité fondamentale de tous, quelles que soient leurs origines ethniques, culturelles, linguistiques ou raciales.
- Nous avons un engagement total au développement économique du Québec. Nous cherchons à assurer des perspectives d'emploi abondantes pour les jeunes du Québec, afin de garantir un avenir vibrant, au sein des communautés culturelles québécoise de langue anglaise.
- Nous réprouvons toutes positions de confrontation proposées par les intransigeants des deux côtés. Nous reconnaissons le caractère distinct français du Québec et sommes convaincus qu'il est enrichi par la présence d'une forte communauté anglophone et par celles des communautés culturelles vibrantes.
- Nous sommes dédiés à assurer l'accessibilité de la langue anglaise pour les québécois, dans les domaines de l'éducation, celui des services sociaux et de la santé, ainsi que dans celui de la formation professionnelle.

De notre position avantageuse, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur le quotidien, sur les questions de tous les jours qui affectent non seulement notre communauté, mais l'ensemble de la société. Nous visons, tout particulièrement, le besoin de prendre en considération les secteurs de la santé, des services sociaux, de l'éducation, des institutions et de l'emploi, car,

comme vous, nous partageons vos attentes, de voir prospérer un Québec vigoureux et fort dans une ère moderne.

Nous croyons fermement, que dans le cadre d'un respect mutuel des diversités du Québec, il est possible de créer une synergie qui favorise une régénération incessante de l'économie du Québec.

FAITS SAILLANTS

Nous paraissions devant vous, dans un climat de confiance et en faisant preuve d'un sursaut de foi que votre rapport s'évertuera à définir et à développer une approche plus inclusive, cohérente et réaliste en ce qui a trait au développement de la langue française. Il nous faut maintenant, être en quête de moyens plus sophistiqués pour promouvoir la langue française, au Québec et la défendre. Les mesures simplistes et discrétionnaires légales ne suffisent plus et entravent le succès de l'avenir de notre société.

C'est dans le cadre d'un partenariat et non comme rivaux que nos cultures diverses ont le plus à offrir pour bâtir un Québec puissant. En acceptant de mettre sur pied cet avenir, nous acceptons, de bonne foi, les déclarations du président qui veulent que ceci soit une réflexion collective à laquelle tous sont conviés pour prendre part aux discussions franches et aux échanges vigoureux menant à un consensus d'envergure.

Nous croyons donc, que nous avons une forte contribution à apporter à ces délibérations, en mettant en évidence les pensées les plus significatives provenant des communautés minoritaires du Québec, sur les questions soulevées dans ces débats.

Les documents de travail du Forum sur la citoyenneté, tenu l'été dernier, démontraient une inquiétude à l'effet que l'ambiguïté de la situation politique au Québec fait place à la

confusion. Il est dit que des conflits de loyauté surgissent auprès des québécois quand ils sont appelés à se reconnaître autant québécois que canadiens. Nous ne voyons aucun conflit qui se doit d'être.

Coalition Québec croit fermement qu'une créativité intense peut naître de notre diversité. Les documents sur la citoyenneté parlent d'un "conflit sur l'intégration". Coalition Québec croit que ce sont ces "conflits" qui font du Québec une société multiculturelle, moderne et attirante dans un contexte de développement en corrélation globale. Le Québec se doit "d'affirmer son identité réelle" et de "transformer ses institutions afin d'accroître les droits de ces citoyens".

Nous faisons appel à cette commission dans le but d'encourager une refonte attentive des pensées sur ces questions. Plus spécifiquement, plutôt que de renforcer la législation linguistique, ce qui est peut-être nécessaire, comme l'affirme le président de la commission, est une approche beaucoup plus sociale et moins légalisée pour l'assurance du français au Québec.

Dans le message positif et étudié qui suit, Coalition Québec espère apporter son soutien aux questions réelles à l'ordre du jour de la Commission, c'est-à-dire, le maintien de la paix linguistique et la continuité de l'interdépendance qui se sont développés au sein de nos communautés linguistiques et qui, au cours des dernières 15 à 20 années ont formé le Québec. C'est à titre de citoyens honorables et responsables que nous affirmons notre confiance en vous et afin de démontrer l'engagement que nous portons à votre succès dans l'exécution de ce mandat.

Le document du Forum sur la citoyenneté fait appel au contrat civique pour affirmer ce qui est important à l'état et au citoyen en positions réciproques de responsabilités. La question est, comment ?

Nous comptons parmi nous, madame Gail Campbell qui, en 1983, se joignait à votre président, monsieur Larose et à monsieur Michel Rioux, dans le but de présenter un

mémoire sur la nécessité d'une protection des droits des travailleurs de langue anglaise. Le président, ici présent, était parmi ceux qui exigeaient de nouvelles réglementations linguistiques pour protéger les travailleurs unilingues.

C'est à la suite de cette présentation, parmi d'autres, que le projet de loi 57 pris forme et qui est la pierre angulaire des relations de réciprocité et de générosité entre les québécois de la communauté majoritaire et la nôtre. Ceci a établi le moyen permettant de joindre les besoins d'une société où le français se voyait accordé la force de fierté de position, tout en assurant qu'un québécois d'origines anglaises, puisse tout autant jouir des services dans sa propre langue, dans les milieux hospitaliers ou en clinique, en résidence ou dans les CLSC. Ceci a déplacé le "fardeau" d'être bilingue sur les institutions-mêmes et non sur les individus.

Nous sommes une minorité. Par contre, nous sommes nombreux et parfois influents. Les québécois de langue anglaise ne sont plus que d'une importance marginale dans ce que le Québec entreprend. Les besoins de notre communauté seront soulevés au fur et à mesure qu'il surfaceront et nous conseillons vivement aux autres au Québec de prendre connaissance de ces besoins en insistant auprès des gouvernements pour qu'ils soient adressés.

En vertu de quoi,

Il est recommandé que Les États généraux soulignent dans son rapport au gouvernement, que les efforts de collaboration, tels que promis au nom de la citoyenneté pour les québécois sous un "contrat civique" fassent partie intégrante de chacune et toutes réformes de la *Charte de la langue française* et qu'une "approche sociale" sur la langue soit un des éléments clés en décidant comment les lois et réglementations linguistiques peuvent être améliorées.

Le Québec a besoin de mesures linguistiques non-coercitives pour gérer les changements et regagner sa place auprès de la communauté de langue anglaise, à titre de gouvernement pour tous les québécois. En résumé, nous souhaitons la "bienvenue" à tout réformateur dans le domaine linguistique, mais, par la même occasion, nous suggérons que ces derniers cherchent à "collaborer" plutôt que de contraindre, dans le but de "valoriser" les inquiétudes linguistiques.

Nous ne sommes peut-être pas en mesure de répondre dans tous les cas, comment ceci devrait ou pourrait être fait. Par contre, nous pouvons suggérer, en réponse à chacun des cas, que tout projet de réglementation soit assujéti à un examen de la réalité.

Nous croyons que de telles mesures s'avéreraient utiles dans l'avenir et qu'il serait sage de les garder à la portée de la main.

L'ÉDUCATION

Coalition Québec n'a pas la prétention d'être expert en matière d'éducation ni de posséder les ressources nécessaires lui permettant de tracer les recommandations aptes à résoudre les problèmes d'éducation au Québec. À cette fin, nous nous en remettons aux parents, aux éducateurs et à leurs commissions scolaires, dans l'espoir qu'ils porteront conseil auprès du Gouvernement du Québec pour trouver les solutions requises. Nous pouvons, par contre, suggérer certains principes de base, qui peuvent orienter leurs efforts dans ce domaine :

Premièrement : Il existe une nouvelle réalité au sein des régions urbaines du Québec, qui va jusqu'à toucher les régions éloignées, celle du nombre de personnes bilingues, même trilingues, qui s'avère de plus en plus nombreux. Madame Louise Beaudoin, elle-

même, reconnaît qu'il deviendra nécessaire et courant, dans un avenir nord américain, de maîtriser trois langues.

Les barrières linguistiques sont abaissées. Il est opportun de profiter de cette nouvelle réalité de co-existence et d'harmonie parmi les deux langues majoritaires et la multitude d'autres langues étrangères qui sont accessibles à un Québec renouvelé et moderne. Comme nous l'avons indiqué précédemment, la diversité est une force et non une faiblesse où règne la confusion.

Deuxièmement : Les jeunes d'aujourd'hui ne sont plus intéressés aux questions que leurs parents considéraient brûlantes. Un des éléments marquants de ce changement porte sur le nombre toujours croissant de parents francophones qui ont mis en cause la *Charte de la langue française* afin de pouvoir offrir une meilleure instruction de la langue anglaise à leurs enfants. Comme Madame Beaudoin, ils ont aussi compris la nécessité de pouvoir fonctionner en plusieurs langues. Nous nous devons, comme société moderne, d'aspirer à un bilinguisme, même à un multilinguisme, encadré par des structures légales non-coercitives.

Troisièmement : Les propositions d'experts-conseil en réglementations, tant anglophones que francophones, au sujet du redoutable "transfert linguistique" sont tout à fait détachées des réalités sociales et des aspirations de notre époque. Il y a déjà longtemps que les jeunes apprennent une troisième langue et voyagent à travers le monde en quête de nouvelles perspectives qui leur sont offertes. D'autre part, nous devons nous évertuer à offrir une égalité d'opportunité, face à cette nouvelle mobilité, et faire en sorte que le succès international ne soit pas uniquement à la portée des gradués des collèges québécois fréquentés par l'élite de notre société.

Coalition Québec croit sincèrement qu'il y a de nombreuses raisons qui dictent le besoin d'agrandir la capacité de nos divers collèges et universités, tout en offrant un enseignement académique d'ordre supérieur, à toute personne désirant poursuivre une éducation post-secondaire. Nous croyons qu'il est impératif d'être en mesure d'offrir une

gamme complète de possibilités d'avenir à tout étudiant qui est à la recherche du CEGEP ou de l'université qui saura le mieux faire face à ses propres besoins.

Par contre, c'est au niveau secondaire et au niveau primaire que le problème prend forme. Avant toute chose, nous estimons qu'une réelle et sincère tentative doit être faite pour assurer qu'au niveau secondaire, une formation de langue seconde beaucoup plus adéquate, sinon supérieure, soit offerte. Nous allons jusqu'à suggérer que l'éducation primaire devrait être autorisée à inclure à son programme, une orientation d'identité sociale. Nous sommes d'avis que les bases linguistiques du Québec sont maintenant suffisamment fortes et saines pour mettre un terme aux mesures coercitives de l'État dans le choix de l'enseignement primaire.

En vertu des principes et faits que nous avons énoncés, ci-dessus, nous recommandons :

QUE les États généraux recommandent au Gouvernement du Québec de réduire les limitations permettant de mener à bien l'instruction de plusieurs langues, au niveau des écoles publiques. Nous rejetons les propos, de part et d'autre, voulant que les CEGEP soient assujetties aux restrictions linguistiques de toutes sortes, autre que la connaissance de chacune des deux langues officielles du Canada. Nous encourageons vivement le développement des institutions de renommée mondiale en matière de formation de langues, afin d'assurer que nos jeunes québécois acquièrent les connaissances requises et soient parmi les plus compétitifs, dans un univers qui tient en haute estime toute personne multilingue.

Il existe une différence entre "l'assimilation", "l'intégration" et ce que quelques-uns appellent "la sédimentation". Par sédimentation, nous entendons, une situation où tous les membres de la société retiennent leurs caractéristiques fondamentaux tout en étant un membre actif de cette société. Quel que soit notre niveau de compétence en langue française, nous croyons que, comme citoyens, nous sommes intitulés à un traitement égal.

Ensemble, nous formons la société québécoise. Nous voulons des relations paisibles, entre amis, voisins et dans nos familles. La majorité d'entre nous n'envisageons pas de quitter le Québec. Nos aspirations et nos visions dépassent de loin des dogmes politiques et des médias. Nous aimons notre Québec et sommes ici pour y rester.

De toute évidence, des fonds beaucoup plus importants doivent être octroyés au niveau de l'éducation, mais ce débat sera pour plus tard. Nous sommes convaincus, par contre, que les gouvernements et les législateurs, à tous les niveaux, doivent se pencher avec insistance sur les projets de formation académique et doivent s'évertuer de promouvoir les échanges culturelles à travers le Québec, le Canada et le monde.

En vertu de quoi, nous recommandons :

QUE les États généraux exigent que les programmes d'échanges présentement en vigueur soient dotés d'un appui financier substantiel. Les buts de longue haleine sont trop souvent sacrifiés au profit de priorités fiscales simplistes de courte durée. La perte d'apports financiers exacerbe les barrières traditionnelles entre les deux solitudes politiques au Québec.

CENTRES HOSPITALIERS, SERVICES SOCIAUX ET DE LA SANTÉ

Coalition Québec demande aux États généraux de prendre note qu'il existe un vaste gouffre entre l'ensemble des citoyens d'un côté et la classe politique de l'autre. C'est un fait acquis et non une simple mythologie urbaine, que sur le plan personnel ou familial, que ce soit sur la rue Crescent ou sur la rue Saint-Denis, les québécois s'entendent fort bien. Le problème se situe au niveau de l'élite, tout particulièrement au niveau des politiciens mêmes, qui font carrière de ce jeu de "cartes linguistiques".

Malgré tout, les politiciens reflètent ce que nous, le public, exigeons d'eux. Ils ne cherchent qu'à projeter le miroir de nos propres besoins, de nos valeurs, de nos espoirs et de nos aspirations. Les miroirs, par contre, ne reflètent que l'image du moment et ne projettent pas celle de demain, mais uniquement l'image de l'instant.

Le temps du changement est arrivé. Et celui-ci nécessite que la question de langue dans les institutions de soins médicaux soit placée entre les mains des québécois de tous les jours et non déléguée à la cour ou déterminée arbitrairement par la loi. De toute évidence, nos chefs politiques et la cour législative deviendront les arbitres de ce qui est requis par la loi, pour assurer une paix linguistique. Mais nous, les citoyens, seront appelés à préparer le travail de base en établissant quels sont les besoins de la population dans chaque institutions et services communautaires.

L'ancien ministre de la langue du Parti québécois, feu monsieur Gérald Godin qui, au cours de sa carrière s'est mérité le respect de tous, a su reconnaître la nécessité de séparer la question de la fragilité de la langue française avec celle de l'intégrité et de la survie des institutions d'expression anglaise. Citation du journaliste Graham Fraser de la Gazette, qui, à l'époque couvrait les débats lors du passage du Projet de loi 57, un amendement de la Loi sur les services de la santé et un changement de la réglementation sur la langue et les services de la santé.

Monsieur Godin avait alors exprimé l'opinion que le pouvoir décisionnel sur la langue d'usage dans les hôpitaux revenait de droit aux usagers et non au gouvernement.

Les besoins les plus pressants au sein de la communauté d'expression anglaise sont qu'elle soit reconnue comme une force positive et non perçue comme une menace de cinquième colonne agissant contre les intérêts de la majorité francophone au Québec. En soit, l'anglais n'est aucunement menacé, ni au Québec ni ailleurs au monde, mais la communauté québécoise d'expression anglaise est menacée et cette communauté se mérite fort mieux au sein d'une société qui se considère civile.

Dans notre société, c'est une question de foi de reconnaître que le domaine de la santé ne devrait pas être une question politique partisane. La langue d'usage dans le secteur de la santé n'est qu'un outil de communication par lequel nous pouvons exprimer nos désirs et nos besoins.

Le fait de pouvoir servir la communauté d'expression anglaise dans sa propre langue est un fardeau institutionnel et non une responsabilité qui repose au niveau individuel. Il est aucunement nécessaire que tout le personnel d'un établissement parle l'anglais, du moment que quelques-uns d'entre eux puissent servir la communauté de langue anglaise dans leur propre langue. Le Gouvernement du Québec ne devrait pas dicter les moyens par lesquels chaque institution atteint cet objectif.

Les médias, francophones et anglophones, ont ici leur part de responsabilité dans la déformation des faits et des questions fondamentales. Mais la réalité communautaire est bien plus importante.

Par conséquent, il est recommandé :

QUE les États généraux fassent appel auprès des législateurs afin d'assurer l'accessibilité des services de la santé et des services sociaux, à toute personne voulant s'en prévaloir.

LES VILLES

Il y a plusieurs aspects du dossier de la langue et des municipalités québécoises qui sont à remettre en question. D'une part, des restrictions législatives sont imposées sur notre liberté absolue de servir les citoyens dans leur propre langue et d'autre part, le

gouvernement du Québec exerce des pressions incessantes visant à réduire considérablement le nombre des villes et villages québécois, afin de minimiser les coûts et améliorer l'efficacité des services communautaires. Ceci nous a mené à la Loi 170. Nous apprécions que le gouvernement ait reconnu l'importance de maintenir des circonscriptions urbaines bilingues au sein d'une structure métropolitaine intégrée pour Montréal. Ces dispositions en fait de bilinguisme doivent être retranchées pour assurer qu'aucune majorité des conseillers puisse en triompher. Par la même occasion, nous croyons qu'il est non seulement possible mais prudent pour le gouvernement de mettre à jour sa législation, conformément à la nature réelle d'un Montréal ou d'un Québec contemporain.

En premier lieu, il faut signaler que ces restrictions sont jugées inacceptables, même 23 ans après leur adoption. La loi, telle qu'elle est rédigée, manque de cohérence en stipulant (à l'article 29.1) que les municipalités (et autres institutions para-publiques) doivent avoir une majorité de citoyens d'expression anglaise, avant qu'elles puissent se qualifier éligibles à l'usage des deux langues. Comme il a été noté à plusieurs reprises, le fait de forcer une minorité à faire preuve de sa position majoritaire pour instaurer une option favorable à son existence, n'est pas un principe applicable dans les pays démocratiques du monde. C'est une limitation qui est maintenant dépassée.

En vertu de quoi, nous recommandons

QUE les États généraux demande au gouvernement du Québec, de réduire le seuil des exigences prévues dans la loi nous permettant d'offrir des services en anglais dans les municipalités. Coalition Québec suggère qu'un taux maximal de 15% de l'ensemble des citoyens éligibles devrait être considéré suffisant, pour établir une base de légalité donnant droit aux municipalités de fonctionner dans les langues françaises et anglaises.

Par conséquent, nous recommandons

QUE la Commission des États généraux, en vertu de sa fonction à titre de conseillère linguistique auprès du gouvernement du Québec, exige la continuité de l'usage de la langue anglaise dans tous les locaux où ces services sont offerts dans toute institution publique et para-publique.

Tel qu'exprimé à maintes reprises, nous vivons aujourd'hui une réalité bien différente de celle que nous connaissions quand la *Charte de la langue française* fût instaurée. Depuis ce temps, la communauté minoritaire a su s'adapter à un nouveau Québec, tout en participant pleinement à sa gérance et à son développement.

Le changement a pris place dans la communauté d'expression anglaise. Il est né dans la reconnaissance de la réalité des besoins de la majorité francophone. Peut-être, maintenant, est-il temps de remplacer les changements dictés par restrictions légales, pour des approches plus flexibles.

Or, la réalité veut qu'il existe un milliard de personnes qui parlent l'anglais à travers le monde. Si nous voulons assurer le succès du Québec, nous devrions comprendre que la ville de Montréal, qui est notre voie d'accès au monde, ne devrait pas refermer ses portes sur ce dernier, à cause de restrictions inutiles sur l'usage de la langue anglaise. L'anglais, après tout, est l'autre langue officielle du Canada. C'est aussi la langue principale des États-Unis, qui est notre plus important partenaire de commerce étranger. Elle occupe aussi une position première en fait de langue parlée à travers le monde. Et nous le parlons ici-même. Pourquoi voudrions-nous nier ce fait, s'en cacher ou le changer?

Pourquoi ne voudrions-nous pas faire percevoir notre ville comme une partie intégrante de la communauté anglaise des états? Nier cette présence anglaise veut dire de souscrire à une vision d'un Montréal qui n'est, ni plus ni moins, que le centre d'une société incapable de reconnaître son propre potentiel, pourtant marquant et tangible. Montréal, somme toute, est une métropole de renommée mondiale qui, assujettie à des restrictions excessives, risque de se voir condamnée à un statut inférieur dans un monde en pleine effervescence.

Il est intéressant de noter, par contre, que lors des voyages d'états de nos politiciens québécois, la vitalité de la présence anglaise dans notre société, n'est jamais mise en question. Hors du Canada, tous nos premiers ministres québécois, au cours des dernières trente années - Bouchard, Lévesque, Bourassa, Johnson, Johnson ou Parizeau - n'ont jamais réfuté l'importance que portait la présence anglaise dans notre ville. Cette même présence anglaise fût même mise en évidence quand il s'agissait de démontrer à quel point elle tient une place prépondérante au Québec.

C'est avec fierté que nous devrions reconnaître nos origines anglaises et le proclamer ouvertement à l'intérieur du Québec, ainsi qu'ailleurs.

C'est maintenant notre propre communauté anglophone qui risque de perdre son identité dans notre société québécoise. Il est, par contre, impératif que nous évitions d'avoir recours à des votes référendaires et aux cours législatives pour éliminer non seulement les barrières linguistiques, mais aussi pour détruire les attitudes conciliatoires qui sont essentielles pour mener à bien tout changement majeur, comme les fusions des municipalités. Il n'est pas tout à fait clair à savoir comment cette nouvelle reconnaissance peut être mise en pratique dans une ère de fusions. Ce qui est clair, par contre, est qu'il y a eu un manque considérable de consultations dans le passé. Un dialogue sérieux des questions qui concernent la communauté de langue anglaise à Montréal n'a pas eu lieu. Ce manque de dialogue a souvent fait place à des malentendus et à un climat de méfiance ou de conflit au lieu d'une compréhension mutuelle et d'un sentiment de cause commune.

Quelques personnes craignent qu'en vue des tendances démographiques et linguistiques, l'île de Montréal pourrait un jour avoir une majorité "non-francophone". Nous trouvons ce raisonnement non convaincant et les raisons qui le dictent, troublantes. Nous acceptons tous, à l'heure actuelle, que la langue parlée détermine qui est francophone et non d'origines ethniques. Le français reste et demeurera la langue parlée majoritaire à Montréal.

De toute façon, pourquoi nous troubler de ceci dans un Québec moderne où le français est la langue d'usage commune? Nos jeunes gens ne s'en soucient guère. Ils ont raison, nous devrions prendre exemple sur eux.

Officiellement, nous devons reconnaître que dans certains de ces "arrondissements" de la nouvelle métropole, il y aura des institutions dont les services en langue anglaise seront requis et possibles. Quelques-uns de ces locaux existent déjà dans des villes et municipalités reconnues bilingues. D'autres sont localisés dans divers districts de Montréal même.

En vertu de quoi, nous recommandons :

QUE les États généraux fassent appel auprès du gouvernement du Québec pour assurer que dans l'éventualité de fusions municipales et la création d'une métropole à la largeur de l'île, l'option de l'usage de la langue anglaise, ainsi que de la langue française soit respectée pour tous ayant recours aux services municipaux.

L'EMPLOI

L'entreprise privée et la Charte

La réalité de la place au travail doit être reconnue pour ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y a virtuellement aucune position où le français n'est pas exigé dans un emploi. Même les institutions traditionnelles de langue anglaise, tels les lycées, les bibliothèques, sont requises d'être en mesure d'offrir des services en français à quiconque en fait la demande. La compétence requise pour pouvoir communiquer en français avec le public dans les entreprises du Québec, quelle qu'en soit l'ampleur, est une réalité.

Il est clair que le milieu des affaires s'est adapté à la prédominance française au Québec avant tout autre secteur, car la survie même du milieu des affaires dépend de la réalité.

Or, du point de vue des affaires, ce qui est difficile à contempler, est qu'il existe une nécessité à répartir à l'endroit de ce milieu, une plus grande charge de la réglementation législative. Le débat à l'égard de l'usage du français dans les corporations de grande envergure a été gagné uniquement par les contraintes de la Loi. Mais, comme toute personne connaissant le milieu des affaires au Québec aujourd'hui pourra le constater, ce sont les petites et moyennes entreprises qui forment le pivot même sur lequel repose une saine économie et la création d'emplois.

Par contre, il est bien connu que ces plus petites compagnies jouissent d'une liberté de choix de langue à l'interne, comme bon leur semble. Plusieurs membres de la Société s'en plaignent-ils ? Ces entreprises font-elles appel au Gouvernement du Québec dans l'espoir d'atteindre la parité en réglementation linguistique avec leurs compétiteurs de grande envergure ? Pas du tout !

D'après les rapports de l'Office de la langue française, d'année en année, peu de demandes sont faites pour renforcer ou rendre plus sévère les lois linguistiques, dans le but de réduire l'usage des langues non-francophones dans le milieu des affaires.

Par conséquent, Coalition Québec recommande :

QUE Les États généraux rapportent au Gouvernement du Québec qu'il est aucunement nécessaire d'augmenter les réglementations dans le milieu des affaires en matière de législation linguistique. En fait, ce qui est requis est une plus grande flexibilité au lieu d'une flexibilité plus rigide.

L'embauche des travailleurs au niveau public et les communautés au Québec

Une réalité qui s'avère encore vraie aujourd'hui, et ce depuis 1977, est l'absence quasi-totale des travailleurs d'expression anglaise dans la fonction publique. En fait, un rapport émis, il y a deux ans, par la Commission québécoise sur les droits de l'homme, citait un taux effarant de rejets des demandes d'emploi dans la fonction publique par tous les postulants d'expression de langue première non-francophone.

Ces chiffres n'ont rien de nouveau. Lors du premier terme d'un deuxième gouvernement Bourassa, une étude mandatée par le Conseil du Trésor, sous la présidence de feu monsieur Daniel Johnson, dévoilait selon Me David Blair, avocat de la ville de Québec, qu'il existait de très nombreuses raisons et de toutes aussi nombreuses excuses, pour lesquelles le Gouvernement du Québec n'embauchait que parmi ceux nés de famille canadienne-française. Un pourcentage minime des travailleurs de la fonction publique, provenant des communautés anglophones, avait alors été établi à 1.2 %. Or, à l'heure actuelle, ce chiffre se réduit de moitié.

À l'entrée du 21^e siècle, c'est une situation qu'un gouvernement du Québec ne devrait pas accepter. La société, elle, ne l'accepte pas. À travers le Canada, toute discrimination à l'endroit de l'embauche d'un Canadien français, soulevée par le Gouvernement Fédéral, a toujours produit des progrès rapides pour corriger l'injustice. Au Québec, de tels progrès à l'égard de la minorité de langue anglaise tardent depuis longtemps à être réalisés. C'est une question de justice fondamentale et une nécessité économique.

Par conséquent, Coalition Québec recommande :

QUE les États généraux avisent le Gouvernement du Québec qu'à l'avenir, les principes sur lesquels sont basés l'embauche au sein de la fonction publique au Québec reflètent l'ensemble de notre société, et que les pratiques d'embauche soient ajustées en conséquence, pour en assurer la réalité d'ici la prochaine décennie.

Note spéciale

Le problème de l'inégalité des opportunités d'emplois pour les anglophones est particulièrement critique au Québec rural. En Gaspésie, par exemple, le chômage est un problème particulièrement sérieux parmi ceux de la communauté d'expression anglaise.

Coalition Québec fait appel aux États généraux pour prendre connaissance de cette réalité sur le chômage parmi ceux de la communauté de langue anglaise, tout particulièrement dans les régions rurales et les communautés éloignées. Il serait sans doute opportun dans la préparation de votre rapport de tenir compte de la réalité actuelle, dans laquelle un québécois de langue anglaise est tout aussi apte à faire face au chômage qu'un québécois de langue française.

CONCLUSION

Le Québec de langue anglaise a fait le point sur la place qu'il occupait au Québec suite au référendum de 1995. Malgré que notre méfiance a si fréquemment trouvé expression par le biais des médias, ceci n'est pas l'unique ouverture, ni la réaction définitive.

Les jeunes québécois d'aujourd'hui, particulièrement dans le groupe d'âge de 20 à 30 ans, ne partagent pas ces craintes et méfiances. Nous reconnaissons qu'il existent de vastes écarts entre les joueurs principaux, soit le milieu politique, les groupes de pression et les médias courants.

La communauté de langue anglaise s'est fragmentée en de multiples groupes et camps. Coalition Québec a su se créer une place enviable au cours des deux dernières années et est fière d'avoir su adopter et d'exprimer une vision de la réalité, qui dépasse de loin les litanies communes d'opposition. Nous croyons sincèrement que les causes que nous avons choisies de défendre et les aboutissements que nous recherchons sont honnêtement justes et désirables pour tous les québécois. De moins en moins d'entre-nous veulent être désignés au Québec par notre langue première. D'ailleurs, parmi les jeunes, il devient de plus en plus difficile de différencier qui était quoi en premier lieu.

Ceci relève-t-il du mandat des États généraux? Oui, ces sujets sont d'une importance primordiale dont les propos s'avèrent pertinents aux États généraux. S'il est vrai, comme l'indique le président dans votre document de travail, que les États généraux s'engagent à entendre les franches réflexions collectives et de donner place aux échanges vigoureux, alors Coalition Québec est faite pour ce projet. De plus, par le fait même de sa raison d'être, pour sa persévérance assidue et son approche franche et réfléchie, comme groupe de pression, Coalition Québec mérite votre considération.

Notre vision, voyez-vous, porte loin. Quoique notre mémoire se penche sur des thèmes qui n'ont rien de nouveau - l'éducation, les services sociaux et de la santé, la vie municipale et l'emploi - il n'en reste pas moins que ces domaines sont toujours aussi

importants, dans une société qui s'engage à redéfinir les principes de la *Charte de la langue française*.

Au seuil du 21^e siècle, le Gouvernement du Québec se doit de voir aux réalités politiques, régionales et globales. Mais, ce gouvernement ne peut pas prendre toutes les décisions pour nos concitoyens. La réalité intervient.

Coalition Québec constitue une partie de cette réalité comme groupe de pression au sein d'une communauté qui se voit minoritaire: Une minorité forte, sans toutefois, être ni silencieuse ni criarde.

Le temps du changement est venu, le temps du changement est maintenant! Ne faites pas recours aux attitudes et aux craintes dépassées.

Le changement exige que ces questions soient mises entre les mains des québécois de tous les jours et non seulement déléguées à la cour législative. Dans la vie de tous les jours, les québécois et les montréalais gèrent avec succès nos différences linguistiques.

Malgré que les gouvernements tiennent le pouvoir de décision, la population n'en reste pas moins importante, car aucun gouvernement ne peut s'épanouir sans l'appui et le soutien de la volonté populaire. Nous sommes confiants que les propos que nous avons énoncés ici, reflètent, en grande partie, une part de cette volonté populaire de la communauté de langue anglaise. Le Canada est, après tout, la création partielle de sa propre minorité francophone. Au Québec, comme au Canada, nous nous sommes évertués à bâtir une société fondé sur la tolérance, la diversité et le respect des droits de la minorité. Ce que nous recommandons découle de la compréhension même de ce génie.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'opportunité de soumettre ce mémoire pour votre considération.

Veillez acceptez, avec nos sincères remerciements, nos meilleurs voeux de succès.

LES COORDONNÉES DE COALITION QUÉBEC

ADRESSE :

Coalition Québec
C.P. 1401
Succursale "H"
Montréal, Québec
H3G 2N3

TÉLÉPHONE : **514 990 3945 (BÔITE VOCALE)**

DIRIGEANTS ET OFFICIERS :

Président:	Prof. Harold Chorney
Président de conseil par interim:	Rev. Canon David Oliver
Vice Président des jeunes:	Sean Walker
Trésorière:	Lynn De Grace
Secrétaire:	Gail Campbell

COALITION QUÉBEC, FONDÉE EN 1999, COMPTE ENVIRON 400 MEMBRES.

SUPPORT INFORMATIQUE (WORD)